

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Oyem : il écope 9 ans de réclusion pour coups mortels

E. EBANG MVE
Oyem/Gabon

ALAIN GUY ROGER Bivigou a été condamné, le 27 février dernier à 9 ans de réclusion par la Cour criminelle d'Oyem. Ancien gardien à la station piscicole de Mitzic, ce compatriote de 39 ans a été reconnu coupable de coups mortels volontaires sur sa voisine, Jacqueline Afougue Mebiame, 60 ans, le 26 décembre 2019, à Mitzic. Le viol – autre chef d'accusation retenu à l'encontre de l'accusé – a été abandonné par la Cour, faute de témoins et de preuves suffisantes. Les faits. Dans la journée du 26 décembre 2019 vers 20 heures, au quartier Atout, dame Jacqueline Afougue Mebiame, atteinte de troubles mentaux, avait proféré des menaces de mort contre Audrey Mousavou, la petite amie de sieur Bivigou, ainsi qu'à ses enfants. La sexagénaire racontait, à qui voulait l'entendre, que Bivigou l'aurait violé à plusieurs reprises. Ulcéré par de tels propos blessants, Bivigou, sous l'emprise de l'alcool, décide d'aller régler ses comptes à sa voisine. Chemin faisant, il ramasse une barre

de fer qu'il assène, une fois sur les lieux, à cinq reprises à son adversaire, lui occasionnant ainsi des blessures profondes au niveau de la tête. Une fois sa vengeance assouvie, le trentenaire regagne tranquillement son domicile. Le lendemain, revenant de ses plantations, l'agresseur aurait même assisté au transfert de sa victime vers le centre médical de Mitzic. Malheureusement, en dépit de la volonté du corps médical et des soins qui lui sont administrés, Jacqueline Afougue Mebiame succombe à ses graves blessures.

L'enquête ouverte par la gendarmerie permet de confondre Bivigou, qui passe aux aveux. Inculpé pour coups mortels, il est placé sous mandat de dépôt à la prison centrale d'Oyem. Ce crime est, selon le procureur général, Rufin Dikoumba, puni par les articles 364, 400 alinéas 8 et 406 alinéa 2, du Code pénal. L'accusé, après avoir tenté de semer le doute dans l'esprit

des juges en revenant sur ses aveux, a finalement reconnu les faits. Son conseil, Pierre-Claver Ndong Ondo, a alors plaidé coupable, avant de solliciter les circonstances atténuantes du fait que son client n'avait pas l'intention de tuer sa voisine, mais de lui donner simplement une correction.

Après délibération, la Cour criminelle a reconnu à l'accusé des circonstances atténuantes, avant de lui infliger 9 ans de réclusion pour crime flagrant de coups mortels, en application de l'article 364 du Code pénal, qui stipule : " L'auteur de coups et blessures portés volontairement sans intention de donner la mort, mais qui l'ont pourtant occasionné, est puni de 15 ans de réclusion criminelle ".



Photo: PME

Alain Guy Roger Bivigou à la barre.

Raphally Boussougou, présumé meurtrier à 19 ans

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

LA justice, c'est la seule chose que notre compatriote, Émile Ngalebiga Lewobi, attend du tribunal correctionnel de Libreville, après l'assassinat de son fils Thierry Ulrich Ngalebiga (22 ans), élève en classe de seconde au collège privé EPI d'Awendjé, et domicilié au quartier Plein-Ciel, dans le 3e arrondissement de Libreville. Le présumé bourreau de son rejeton se nommerait Nahne Tate Raphally Boussougou Boussougou, alias Nani, Gabonais, 19 ans, sans emploi, et habitant le quartier Charbonnages. Pour l'heure, il semble obtenir gain de cause car, le présumé assassin a été écroué à la prison centrale, lundi, après son audition au parquet.

Boussougou Boussougou aurait commis son crime le 22 février

dernier vers 18 heures à Plein-ciel. Sur fond de discorde née d'une liaison amoureuse entre la victime et l'une des sœurs du mis en cause. Ce dernier se serait rendu à son domicile pour s'armer d'un couteau, qu'il aurait dissimulé dans ses effets. Puis, il aurait fait usage de cette arme blanche, en surprenant son antagoniste qu'il aurait poignardé au niveau de la clavicule droite. Grièvement blessé, Thierry Ulrich Ngalebiga s'est écroulé. Il aurait rendu l'âme pendant qu'on l'évacuait vers une structure hospitalière.

Suite à une plainte de la famille de la victime, la direction des Affaires criminelles (DAC) est parvenue à mettre la main sur le présumé meurtrier, qui aurait du reste reconnu les faits. C'est donc à "Sans-Famille" que Boussougou Boussougou, à peine sorti de l'adolescence, attend son jugement.

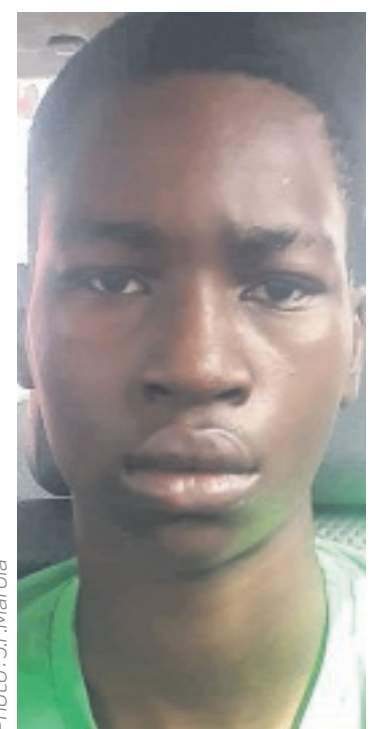


Photo: J.F. Marola

Le jeune Boussougou Boussougou a été écroué à «Sans-Famille» pour le meurtre d'un élève du collège EPI.

Il tente de se faire la belle au tribunal

JNE
Libreville/Gabon

PANIQUE générale hier au Palais de justice de Libreville. Un homme placé en garde à vue qui devait être auditionné au parquet, a, en début d'après-midi, usé de subterfuge pour fausser compagnie à son enquêteur. L'individu, après avoir traversé en

courant tout le Palais de justice avec, à ses trousses des agents, a été finalement rattrapé alors qu'il venait de franchir la porte principale qui donne accès au parking. Sous les regards interrogateurs des usagers. Présenté au juge d'instruction après sa neutralisation, le jeune homme, après audition, a été conduit directement à la prison centrale sous bonne escorte.